

REGLEMENT DU DISPOSITIF « LE BAFD, TU Y AS PENSE ? »

Le Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est un diplôme qui permet d’encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Soucieuse de favoriser l’insertion professionnelle des jeunes Madeleinois, la Ville déploie sur son territoire un dispositif d’accompagnement à cette formation (sous conditions).

DEFINITION DU DISPOSITIF

Le dispositif « Le BAFD, tu y as pensé ? » est un dispositif co-porté par le service jeunesse et le service famille de la Ville. Il a pour objectif d’encourager et d’accompagner les jeunes dans l’obtention de leur Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur.

La participation de la Ville repose sur un financement partiel des sessions théoriques.

CONDITIONS D’ATTRIBUTION

Le dispositif est ouvert à tout Madeleinois sans condition de ressources.

Un dossier est à retirer et à déposer complété au Point Information Jeunesse ; il est également téléchargeable sur le site internet de la Ville.

L’accompagnement concerne la formation dans son intégralité ; les jeunes ne doivent pas avoir débuté leur formation.

Chaque jeune postulant est reçu en entretien par l’ élu et un coordinateur du service famille ou du service jeunesse pour échanger et démontrer sa motivation à intégrer le dispositif.

Au-delà d’une participation financière, le dispositif s’articule également autour de temps individuels d’échanges organisés par le service jeunesse avec les bénéficiaires retenus pour participer au dispositif, afin de leur donner toutes les informations et tous les outils nécessaires à la réussite de leur projet de formation.

Le nombre de bénéficiaires par année civile dépend des capacités d’accueil des ACM municipaux.

En fonction du nombre de candidatures reçues et au regard du nombre de bénéficiaires qui peuvent être accueillis, la Ville se réserve le droit d’apprécier chaque demande en fonction de critères prédéfinis (ressources familiales ou personnelles, motivation et orientation professionnelle).

MODALITES D’ATTRIBUTION

A l’issue de son entretien et s’il est retenu pour intégrer le dispositif, le jeune est invité à signer un engagement avec la Ville.

La prise en charge financière de la Ville est versée en deux fois :

- Un premier versement correspondant à 75% du coût total de la formation générale, payé par la Ville directement à l’organisme de formation,

- Un second versement correspondant à 75% du coût total de la formation de perfectionnement, payé par la Ville directement à l'organisme de formation, sous condition d'avoir finalisé son 1^{er} stage pratique dans un ACM de la Ville et obtenu une évaluation satisfaisante du directeur d'accueil.

DUREE DU DISPOSITIF

Le dispositif commence du premier jour de formation générale jusqu'à l'affectation du jeune au sein d'un ACM pour une période, en tant que directeur diplômé.

Par ailleurs, le jeune retenu pour intégrer le dispositif s'engage à obtenir sa formation BAFD dans les 4 ans qui suivent le 1^{er} jour de formation générale.

AUTRES AIDES

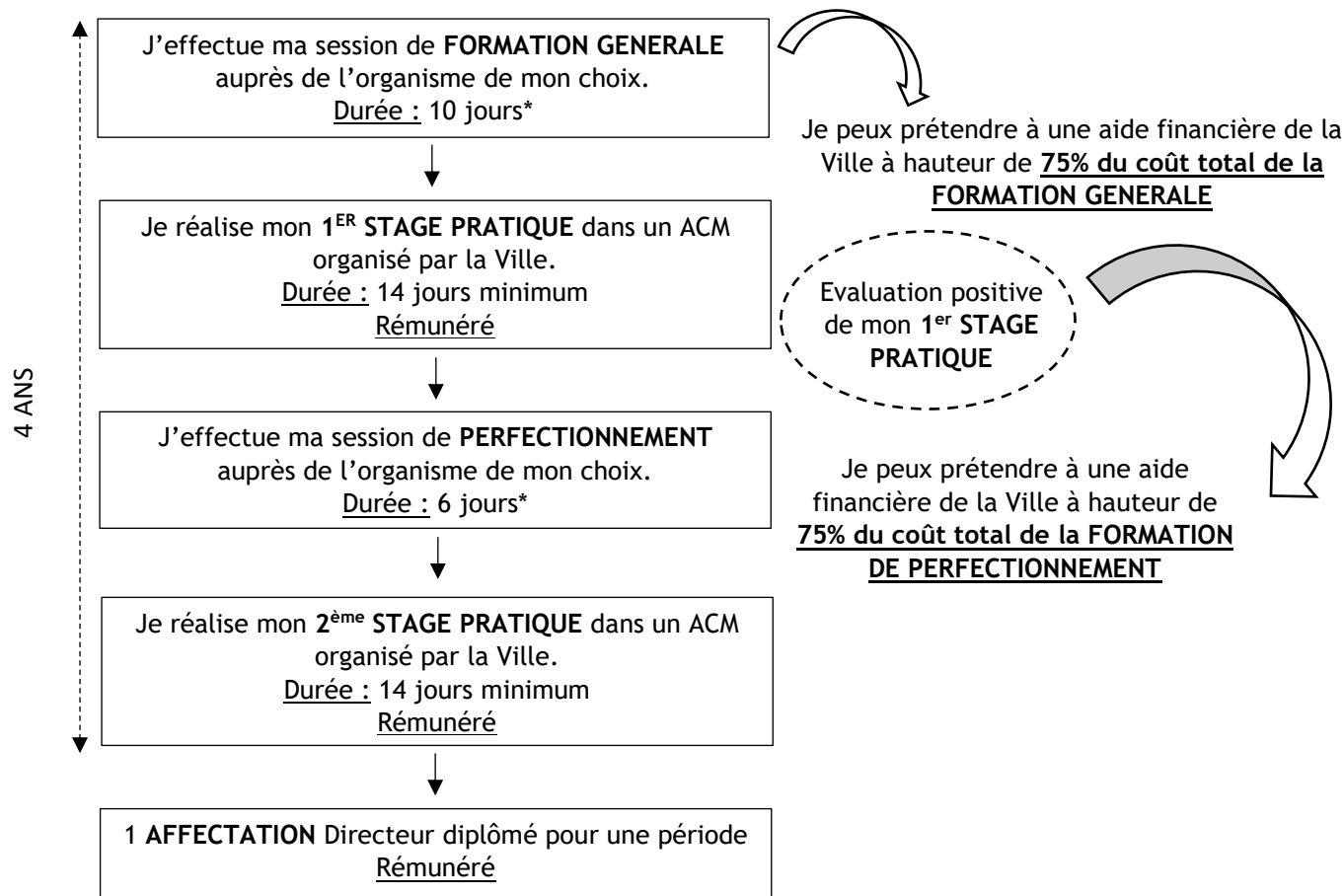
D'autres aides financières peuvent être sollicitées par le jeune auprès de la CAF et de l'Etat. Il appartient au bénéficiaire de réaliser ces démarches.

L'aide de la Ville est cumulable.

FIN D'ENGAGEMENT

Toute absence injustifiée et/ou tout manquement à une disposition de l'engagement donnent droit à la Ville d'annuler sa participation financière et de demander le remboursement des frais potentiellement engagés.

Par ailleurs, La Ville se réserve le droit d'exclure définitivement un jeune du dispositif en cas de comportement jugé inadapté et/ou inacceptable. L'exclusion interdit le jeune de postuler aux sessions futures.



A RETENIR !

Dans le cadre de l'obtention du BAFD, le jeune a 4 ans pour finaliser sa formation, du 1^{er} jour de formation générale au dernier jour de son stage pratique + 1 an pour rédiger son bilan de formation.

A NOTER !

D'autres aides financières peuvent compléter l'aide proposée par La Ville. RDV sur :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/bafabafd-la-caf-du-nord-peut-vous-aider>
<https://www.jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD->

* Sous réserve d'évolutions réglementaires